



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 mars 2004

Tarif de stationnement 'GROUPE'

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mars 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2004

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2004

Direction des Obligations et Droits du Citoyen **Tarif de stationnement 'GROUPE'**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le tarif de stationnement « GROUPE » dans un parking est actuellement réservé aux Organismes, Entreprises, Administrations qui souscrivent un contrat pour un minimum de 10 abonnements.

Ce tarif correspond au tarif « RIVERAIN » du parking concerné. Le différentiel avec le tarif général est pris en charge par la Collectivité qui en reverse le montant à la SOPAC, gestionnaire du stationnement.

Si, en cours d'année, le nombre d'abonnés est inférieur à 10, le contrat « GROUPE » est alors automatiquement caduc, et les tarifs généraux d'abonnements sont applicables.

Le tarif « GROUPE » est possible dans les parkings suivants : Marcel Paul, Roulière, Saint Jean, Henri Gelin, Espace Niortais et Biscara, dans la limite des places disponibles.

Je vous propose de réserver dorénavant le tarif « GROUPE » aux Organismes, Entreprises et Administrations qui souscrivent un contrat pour un minimum de 5 abonnements dans le même parking.

En effet, une demande de stationnement existe par exemple pour les petites Entreprises en centre ville alors que des places de stationnement sont disponibles dans le parking de la Roulière (334 abonnements pour 350 places disponibles) et le parking Marcel Paul (377 abonnements sur 486 places disponibles).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

accorder le tarif « GROUPE » aux Entreprises, Organismes et Administrations souscrivant un contrat pour un minimum de 5 abonnements dans un même parking, selon les conditions annexées.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)